

L'ÉDUCATION AUX MÉDIAS ET À L'INFORMATION (EMI) EN 10 DÉFINITIONS

➤ Rapport IGEN et IGAENR

« L'« éducation aux médias » a été définie comme toute démarche visant à permettre à l'élève de connaître, de lire, de comprendre et d'apprécier les représentations et les messages issus de différents types de médias auxquels il est quotidiennement confronté, de s'y orienter et d'utiliser de manière pertinente, critique et réfléchie ces grands supports de diffusion et les contenus qu'ils véhiculent ».

[Catherine Becchetti-Bizot, Alain Brunet \(rapp.\). L'éducation aux médias, enjeux, état des lieux, perspectives. Rapport IGEN et IGAENR, août 2007, n°2007-083, p.17.](#)

➤ Onze mesures pour une grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République

« Indissociable de la transmission d'une culture de la presse et de la liberté d'expression, l'éducation aux médias et à l'information est un enseignement intégré de manière transversale dans les différentes disciplines. Il doit apprendre aux élèves à lire et à décrypter l'information et l'image, à aiguïser leur esprit critique et à se forger une opinion, compétences essentielles pour exercer une citoyenneté éclairée et responsable en démocratie ».

[\[Mesure 3\] Créer un nouveau parcours éducatif de l'école élémentaire à la terminale : le parcours citoyen, présentée le jeudi 22 janvier 2015.](#)

➤ Parcours citoyen

« L'éducation aux médias et à l'information permet aux élèves d'apprendre à lire, à décrypter l'information et l'image, à aiguïser leur esprit critique, à se forger une opinion, compétences essentielles pour exercer une citoyenneté éclairée et responsable en démocratie ».

[Le parcours citoyen. De l'École élémentaire à la terminale, apprendre les valeurs de la République, 22 janvier 2015.](#)

➤ Faire entrer l'École dans l'ère du numérique

« L'éducation aux médias (articles 4, 31 et 35) initie les élèves à l'usage raisonné des différents types de médias et les sensibilise aux enjeux sociétaux et de connaissance qui sont liés à cet usage » (à propos de l'inscription du numérique dans les enseignements dans la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République).

[Faire entrer l'École dans l'ère du numérique. Point d'étape de l'entrée de l'École dans l'ère du numérique. Lundi 10 juin 2013, p.34.](#)

➤ Fiche 34, une éducation aux médias et à l'information renforcée

« L'éducation aux médias et à l'information (EMI) est un élément indispensable pour préparer à l'exercice de la citoyenneté en démocratie. Inscrite dans la loi d'orientation du 8 juillet 2013, elle doit répondre aux nouveaux besoins liés à la multiplication des usages de supports et réseaux numériques par les élèves. Elle comporte en particulier une éducation aux droits et devoirs associés à ces pratiques culturelles et sociales ».

[Année scolaire 2015-2016, 25 août 2015, p.82.](#)

➤ Cultures de l'information

« Politique et démarche de formation visant l'acquisition de compétences de lecture, d'écriture et d'usage éclairé de l'information médiatique. Elle comprend une dimension cognitive (connaissance des principes de production, de communication et de signification des médias de masse), sociale (formation à l'esprit critique, à l'expression citoyenne et conscience du rôle des médias dans le fonctionnement de la démocratie) et technique (maîtrise des outils de communication). L'éducation aux médias dépasse le cadre scolaire et celui des médias classiques (presse, radio, télévision) puisqu'elle vise également l'Internet et les réseaux sociaux numériques dans un contexte de convergence médiatique ».

Cultures de l'information, ouvrage coordonné par Vincent Liguète, CNRS éditions, 2014, pp.187-188.

➤ UNESCO

« L'éducation aux médias et à l'information (EMI) traite du rôle et de la fonction des médias et des autres diffuseurs d'information (comme l'Internet, les bibliothèques et les archives) dans nos vies personnelles et dans les sociétés démocratiques. Elle promeut les droits des individus à communiquer et à s'exprimer, et à rechercher, recevoir et diffuser des informations et des idées. Elle encourage l'évaluation des médias et des autres diffuseurs d'information en interrogeant leurs modes de productions, les messages qu'ils diffusent et le public qu'ils ciblent ».

[Éducation aux médias et à l'information. Programme de formation pour les enseignants, Carolyn Wilson, Alton Grizzle, Ramon Tuazon, Kwame Akyempong, Chi-Kim Cheung, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, 2012, p.57.](#)

➤ Conseil Supérieur de l'Éducation aux Médias

« L'éducation aux médias a pour but de développer de nombreuses compétences chez l'apprenant. Celles-ci doivent lui permettre d'effectuer un certain nombre d'activités liées à divers objets médiatiques (caméra, site internet, livre, tableau, panneaux de signalisation, etc.). Ces activités lui seront nécessaires pour évoluer dans l'environnement médiatique contemporain de façon critique, responsable et créative ainsi que de manière autonome et socialisée. L'ensemble des compétences liées aux usages médiatiques peut être désigné sous l'expression nouvelle de « littératie médiatique ».

[Les compétences en éducation aux médias. Un enjeu éducatif majeur. Cadre général. Une initiative du Conseil Supérieur de l'Éducation aux Médias, CSEM, Septembre 2013, p.8.](#)

➤ Rapport Fourgous

« (Éducation aux médias) Formation aux connaissances, aux compétences et à la compréhension des médias permettant aux « consommateurs » de les utiliser efficacement et en toute sécurité. Les personnes éduquées aux médias sont en mesure d'exercer des choix éclairés, de comprendre la nature de contenu et des services et de profiter de l'éventail complet des possibilités offertes par les nouvelles technologies de communication ».

[Apprendre autrement à l'ère numérique. Se former, collaborer, innover : Un nouveau modèle éducatif pour une égalité des chances. Rapport de la mission parlementaire de Jean-Michel Fourgous, député des Yvelines, sur l'innovation des pratiques pédagogiques par le numérique et la formation des enseignants, 24 février 2012, p.222.](#)

➤ Commission des Communautés Européennes

« L'éducation aux médias est définie comme la capacité à accéder aux médias, à comprendre et apprécier, avec un sens critique, les différents aspects des médias et de leur contenu et à communiquer dans divers contextes ».

[Recommandation de la Commission du 20 août 2009 sur l'éducation aux médias dans l'environnement numérique pour une industrie de l'audiovisuel et du contenu plus compétitive et une société de la connaissance intégratrice, point \(11\), 2009/625/CE.](#)